

SICAV BH PLACEMENT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 Janvier 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV BH PLACEMENTS» pour la période allant du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : **3 675 609**, un actif net de D : **3 420 504** et un bénéfice de la période de D : **44 142**.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société « SICAV BH PLACEMENT » arrêtés au 30 septembre 2017, conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Les disponibilités enregistrent au 30 Septembre 2016, 20,61% du total actif dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en actions « MODERN LEASING » représentent à la clôture de la période 12,09% de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% prévu par l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 27 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :

PROAUDIT

Tarak ZAHAF

BILAN
au 30 Septembre 2017
(unité : TND)

<u>ACTIF</u>		30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
	Notes			
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	2 917 119	1 760 990	2 162 605
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		783 084	1 075 589	936 951
b- Obligations et valeurs assimilées		2 134 035	685 402	1 225 654
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		757 468	1 754 657	1 459 508
a- Disponibilités		757 468	1 754 657	1 459 508
AC 3 - Créances d'exploitation		1 022	548	548
a- Dividendes & intérêts à recevoir		475	-	-
b- Autres créances d'exploitation		548	548	548
TOTAL ACTIF		3 675 609	3 516 195	3 622 661
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 2	4 745	4 606	4 984
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 3	250 360	244 104	248 475
TOTAL PASSIF		255 105	248 710	253 459
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 – Capital	3 - 4	3 293 144	3 202 920	3 301 948
CP- 2 Sommes distribuables		127 360	64 565	67 254
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		76	71	71
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3 - 5	127 285	64 494	67 183
TOTAL ACTIF NET		3 420 504	3 267 485	3 369 202
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 675 609	3 516 195	3 622 661

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 30 Septembre 2017
(Unité en TND)

		Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4-1	26 769	155 155	9 131	81 994	90 020
a- Dividendes		740	94 440	1 933	59 926	59 926
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		26 029	60 715	7 198	22 068	30 094
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	1 006	4 795	5 225	10 625	15 597
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		27 775	159 950	14 355	92 619	105 617
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	4 160	12 282	4 018	12 117	16 215
REVENU NET DES PLACEMENTS		23 615	147 668	10 337	80 502	89 402
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-4	6 167	20 268	5 850	15 983	21 742
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 448	127 400	4 487	64 520	67 660
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-10	-115	-16	-26	-477
Sommes distribuables de la période		17 438	127 285	4 471	64 494	67 183
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		10	115	16	26	477
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		25 688	11 603	-1 921	-140 974	-68 952
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		1 006	-26 363	-5 528	53 811	103 832
* Frais de négociation des titres		-	-	-555	-5 014	-5 943
RESULTAT NET DE LA PERIODE		44 142	112 640	-3 517	-27 657	96 597

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 30 septembre 2017
(Unité en TND)

	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a- Résultat d'exploitation	17 448	127 400	4 487	64 520	67 660
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	25 688	11 603	-1 921	-140 974	-68 952
c- +/- values réalisées sur cession de titres	1 006	-26 363	-5 528	53 811	103 832
d- Frais de négociation des titres	-	-	-555	-5 014	-5 943
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	67 176	-	84 380	84 380
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>					
a- Souscriptions	-	18 223	-	10 282	10 282
* Capital	-	62 300	-	35 800	35 800
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-44 336	-	-25 529	-25 529
* Régularisation des sommes distribuables	-	259	-	11	11
b- Rachats	292	12 385	859	40 779	63 315
* Capital	1 000	42 400	3 000	138 000	214 600
* Régularisation des sommes non distribuables	-718	-30 392	-2 156	-98 247	-152 762
* Régularisation des sommes distribuables	10	377	16	1026	1 476
VARIATION DE L'ACTIF NET	43 850	51 302	-4 377	-142 534	-40 816
AN 4 - Actif net					
a- En début de période	3 376 654	3 369 202	3 271 861	3 410 018	3 410 018
b- En fin de période	3 420 504	3 420 504	3 267 485	3 267 485	3 369 202
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	115 044	114 835	115 631	116 623	116 623
b- En fin de période	115 034	115 034	115 601	115 601	114 835
VALEUR LIQUIDATIVE	29,735	29,735	28,265	28,265	29,340
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,19%	4,47%	-0,43%	-1,11%	2,84%

Notes aux états financiers trimestriels

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2017 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements, en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « *somme non distribuable* ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 30/09/2017, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeurs liquidatives au 30/09/2017.

2-3 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société « SICAV BHP ».

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-4 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Val au 30.09.2017	% actif	% actif net	Note / garantie
Actions :	215 709	1 016 628,130	783 078,550	21,30%	22,89%	
BNA	19 000	219 202,781	218 481,000	5,94%	6,39%	
HEXABYTE NS 2012	6 000	47 095,410	29 838,000	0,81%	0,87%	
MODERN LEASING	118 509	563 178,097	444 408,750	12,09%	12,99%	
NEW BODY LINE	2 200	15 276,161	10 480,800	0,29%	0,31%	
SOMOCER	70 000	171 875,681	79 870,000	2,17%	2,34%	
Obligations :	27 432	2 085 382,234	2 134 034,834	58,06%	62,39%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	233 219,616	233 247,154	6,35%	6,82%	
BH 2009	5 000	307 503,333	317 290,763	8,63%	9,28%	
CHO2009	1 000	37 500,000	38 937,999	1,06%	1,14%	BIAT
EMPRUNT NATIONAL 2014 595%(A)	1 432	7 159,285	7 268,289	0,20%	0,21%	
BTE 2016 7 ANS CATG B	3 000	300 000,000	312 361,315	8,50%	9,13%	
UIB SUBORDONNE 2016	3 000	300 000,000	313 040,219	8,52%	9,15%	
BNA SUBORDONNE 2017-1	1 000	100 000,000	102 118,137	2,78%	2,99%	
TL 2017-1	3 000	300 000,000	305 949,369	8,32%	8,94%	
CIL 2017-1	2 000	200 000,000	203 198,246	5,53%	5,94%	
ATL SUB 2017-2	3 000	300 000,000	300 623,343	8,18%	8,79%	
Droits :	24	7,044	5,370	0,00%	0,00%	
DA AMS	7	2,394	0,070	0,00%	0,00%	
STPIL DA 1/32 180615	16	4,640	5,280	0,00%	0,00%	
TREDS1/3180515	1	0,010	0,020	0,00%	0,00%	
Total Général		3 102 017	2 917 119	79,36%	85,28%	

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **4 745** dinars au 30-09-2017 et se détaille comme suit :

Désignation	30.09.2017	30.09.2016	31.12.2016
Rémunération du gestionnaire à payer	3 863	3 721	3 804
Rémunération du dépositaire à payer	883	886	1 180
Total	4 745	4 606	4 984

3-3 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2017 à **250 360** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30.09.2017	30.09.2016	31.12.2016
Contribution conjoncturelle à payer	3 796	-	-
Jetons de présence	3 551	2 660	4 408
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	291	269	286
Etat retenues à la source	26	26	26
Honoraires CAC à payer	16 902	16 224	18 808
Rémunération du Directeur Général	182	150	150
TCL à payer	833	-4	17
Autres créditeurs	5 103	5 103	5 103
Total	250 360	244 104	248 475

3-4 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2017 au 30-09-2017 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016	
Montant	3 301 948
Nombre de titres	114 835
Nombre d'actionnaires	166
Souscriptions réalisées	
Montant	17 914
Nombre de titres émis	623
Rachats effectués	
Montant	-12 192
Nombre de titres rachetés	-424
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11 603
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	-26 363
Frais de négociation de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	234
Capital au 30-09-2017	
Montant	3 293 144
Nombre de titres	115 034
Nombre d'actionnaires	164

3-5 Notes sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 30-09-2017 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Exercice antérieur	67 660	-477	67 183
Exercice en cours	127 400	-115	127 285

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1^{er} Juillet 2017 au 30 Septembre 2017 la somme de **26 769** dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	Période du				
	01/07/2017 au 30/09/2017	01/01/2017 au 30/09/2017	01/07/2016 au 30/09/2016	01/01/2016 au 30/09/2016	01/01/2016 au 31/12/2016
Dividendes	740	94 440	1 933	59 926	59 926
Revenus des obligations & valeurs assimilées	26 029	60 715	7 198	22 068	30 094
Total	26 769	155 155	9 131	81 994	90 020

4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} Juillet 2017 au 30 Septembre 2017 la somme de **1 006** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du				
	01/07/2017 au 30/09/2017	01/01/2017 au 30/09/2017	01/07/2016 au 30/09/2016	01/01/2016 au 30/09/2016	01/01/2016 au 31/12/2016
Intérêts (*)	1 006	4 795	5 225	10 625	15 597
Total	1 006	4 795	5 225	10 625	15 597

(*) Il s'agit des agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêts fournie par la BH.

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 Septembre 2017 à **4 160** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du				
	01/07/2017	01/01/2017	01/07/2016	01/01/2016	01/01/2016
	au 30/09/2017	au 30/09/2017	au 30/09/2016	au 30/09/2016	au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	3 863	11 399	3 721	11 231	15 035
Rémunération du dépositaire	297	883	297	886	1 180
Total	4 160	12 282	4 018	12 117	16 215

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Juillet 2017 au 30 Septembre 2017 à **6 167** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du				
	01/07/2017	01/01/2017	01/07/2016	01/01/2016	01/01/2016
	au 30/09/2017	au 30/09/2017	au 30/09/2016	au 30/09/2016	au 31/12/2016
Redevances CMF	858	2 533	827	2 496	3 341
Honoraires commissaires aux comptes	2 346	7 227	2 584	7 696	10 281
Jetons de présence	860	3 547	1 748	3 937	5 685
Rémunération du Directeur Général	535	1 594	529	1 588	2 118
TCL	259	1 522	161	231	284
Autres charges	30	50	-	34	34
Contribution conjoncturelle*	1 279	3 795	-	-	-
Total	6 167	20 268	5 850	15 983	21 742

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV « BH PLACEMENTS » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 5 074, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

5 Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements /actif net moyen soit : $4\,160 / 3\,420\,504 = 0,12\%$
- Autres charges / actif net moyen soit : $6\,167 / 3\,420\,504 = 0,18\%$

6 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

- La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la BH-INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :
 - ❖ de conserver les titres et les fonds de la société.
 - ❖ d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an.